

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 juillet 2015**

L'an deux mil quinze, le sept du mois de juillet à 20h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, JOUSSAUME, GODOT, GIRAULT, TOUPLAIN, CONGNARD, CHAPON, GUILLEUX, QUELEN, TUFFIER, LEGRAND, PRAIZELIN, RUQUIER-BERTRAND, BELLARD, PORTIER.

*Absentes excusées :* Mme DRAPEAU Virginie donne pouvoir à Mr JOUSSAUME Cédric  
Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mme LEGRAND Nathalie

*Secrétaire de séance :* Mme RUQUIER-BERTRAND

Convocation : 2/07/2015

Affichage : 10/07/2015



*Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes:*

- Devis câblage sonorisation salle Saint Michel d'un montant de 3 538.56 € TTC par l'entreprise EIB
- Animation du 13 juillet 2015 par les Cadets du Baugeois pour un coût de 500 €

**1 – REFORME TERRITORIALE – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE- CHOIX SUR LE FUTUR EPCI**

Madame le Maire rappelle que la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) réunie le 22 mai 2015 avait retenue deux hypothèses pour notre territoire :

- ✓ un EPCI à 6
- ✓ un EPCI à 3

Lors de la réunion de travail du 30 juin, il a été émis le souhait de faire un regroupement d'EPCI à 3, c'est-à-dire fusion de la Communauté de Communes du Loir, Communauté de Communes Loir et Sarthe et Communauté de Communes les Portes de l'Anjou, soit un total de 26 702 habitants.

Afin de valider ce choix, il y a lieu de procéder à un vote afin de transmettre notre décision avant la fin du mois de juillet, comme le demandait Monsieur le Préfet.

Par 18 oui et 1 abstention le Conseil Municipal confirme le choix d'un EPCI à 3.

Madame le Maire fait part de la rencontre vendredi dernier des Présidents des trois EPCI avec Monsieur Le Préfet. Celui-ci a apprécié cette démarche consistant à lui présenter les arguments concernant la cohérence du choix de réaliser un EPCI à 3.

## **2 - CONVENTIONS TAP**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler les conventions pour les différents ateliers des TAP pour la rentrée prochaine, à savoir :

- ❖ Atelier découverte et initiation aéronautique : Espace Air Passion de MARCE pour un coût de 1 425 € TTC (mardis et vendredis pendant les 4 premières périodes)
- ❖ Atelier musique : Yin Yang Harmonie de FOUGERE, pour un coût de 5 271.75 € TTC (mardis et vendredis pendant les 6 périodes)
- ❖ Ateliers sportifs : Association Profession Sport et Loisirs pour un coût de :
  - Les mardis et vendredis : 26.70€/h (1.75h+0.25h de préparation par séance)

## **3 – AFFAIRES DIVERSES**

- Création d'un contrat unique d'insertion (CUI) et de postes d'adjoint d'animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer :

- un poste de CUI de 20 heures pour travailler sur le temps des TAP, au restaurant scolaire et effectuer différents ménages dans les bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée de 12 mois avec la possibilité d'un renouvellement de 6 mois. La prise en charge par l'Etat sera de 60% du SMIC plafonné sans dépasser 20h par semaine.

- 4 postes à temps non complet d'Adjoints d'Animation contractuels pour l'animation des TAP de 2015-2016.

- Mise à disposition d'un agent par la commune de Beauvau.

Madame le Maire informe que la commune de Beauvau propose de mettre à la disposition de la commune de JARZE, pour la période du 13 juillet au 31 octobre 2015, son agent communal au service technique.

La commune de JARZE s'engage en échange, à mettre à disposition un agent communal ainsi que du matériel une journée, pour deux journées de travail effectuées par l'agent de Beauvau. La commune de JARZE remboursera à la commune de Beauvau les frais kilométriques afférents à l'agent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention.

- Révision complète du plan d'épandage des boues de la station de la Baumette. Validation de l'autorisation organisatrice.

Madame le Maire informe de la nécessité de procéder à une révision complète du plan d'épandage des boues de la station de la Baumette et de faire réaliser l'enquête publique par une autorité organisatrice clairement identifiée. Il est donc proposé de désigner Angers Loire Métropole comme autorité organisatrice de l'enquête publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la désignation d'Angers Loire Métropole comme autorité organisatrice de l'enquête publique.

## **1- INFORMATIONS DIVERSES**

- Compte-rendu de la formation « Sécurité routière » présentée par Nathalie LEGRAND, référente sur la commune.
- Une subvention de 77 537.50 € a été attribuée par la Préfecture pour la mise en accessibilité de la voirie
- L'association « Lâche du lest » informe qu'elle ne donnera plus de cours de yoga à la rentrée de septembre
- Le foyer des jeunes de Jarzé ouvrira ses portes à partir du 9 septembre 2015, 1 mercredi sur 2, au n°3 rue Louis Touchet (anciennement relais paroissial). L'animatrice sera Christelle LESELLE, actuellement en poste au foyer des jeunes de Marcé.
- Goudronnage du cimetière : 2 entreprises ont été sollicitées pour un devis
- Spectacle vivant de chansons françaises à la salle Saint Michel : un groupe de travail (Mme Marquet, Mr Marchaison et Mr Tuffier) est constitué afin de choisir un spectacle qui sera programmé en février 2016.
- Séminaire sur le PLUI le 8 juillet à 18h30.
- Réponse oral aux courriers de Madame PORTIER pour l'aménagement de la salle Saint Michel et les locaux du foot.

La prochaine réunion du conseil Municipal est prévue le mardi 8 septembre 2015 à 20h45.